

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mai 2020 à 20h00				
N° délibération D2020-03-01	Date de convocation 22 mai 2020		Date d'affichage 22 mai 2020	
<i>Nombre de conseillers</i>				
<i>En exercice</i> 15	<i>Présents</i> 14	<i>Absents exc.</i> 1	<i>Absents</i> 0	<i>Votants</i> 15
<i>Etaient présents</i>				
M. WOLLJUNG Serge	Mme LUBNAU Dominique	Mme WAGNER Mirèse		
M. MULLER Jean-Marie	M. FALLITO Giovanni	M. BOULANGE Philippe		
Mme PIQUEMAL Anne	M. GIRARD Guy	M. PEREZ Thomas		
Mme MARTIGNON Sonia	Mme CAISSUTTI Claudie	Mme KRÄWER Alice		
M. POINSIGNON Gilles	M. MARTIN Michel			
<i>Était absente excusée</i>				
Mme PECYNA Carole	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia			
Objet :		Election du Maire		

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-7 ;

CONSIDERANT que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

L'an deux mille vingt, le 28 mai à 20h00, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2020 se sont réunis au foyer sillois, annexé à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Claudie CAISSUTTI, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux élus, qui, après l'appel nominal, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclare installés :

M. WOLLJUNG Serge	M. PEREZ Thomas	Mme PIQUEMAL Anne
M. MULLER Jean-Marie	Mme MARTIGNON Sonia	M. POINSIGNON Gilles
Mme LUBNAU Dominique	M. GIRARD Guy	M. FALLITO Giovanni
Mme WAGNER Mirèse	M. BOULANGE Philippe	Mme PECYNA Carole
Mme KRÄWER Alice	Mme CAISSUTTI Claudie	M. MARTIN Michel

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mme Claudie CAISSUTTI préside la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire de séance Mme Mirèse WAGNER
Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du maire :

Premier tour de scrutin

La présidente, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, invite le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- 14 voix

Monsieur Serge WOLLJUNG ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire, et est installé.

Monsieur Serge WOLLJUNG déclare accepter d'exercer cette fonction.

Fait à Silly-sur-Nied, le 28 mai 2020

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied



Signature et cachet